



Conseil économique et social

Distr. générale
26 janvier 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial compte 36 membres, élus parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En application de la résolution 65/266 de l'Assemblée générale et de la résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO, le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO élisent chacun 18 membres du Conseil d'administration, selon la répartition prévue dans la résolution 65/266 de l'Assemblée.
2. Le Conseil économique et social doit élire, aux réunions de coordination et de gestion qu'il tiendra du 8 au 10 avril 2015, six membres du Conseil d'administration, pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2016, afin de pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2015, à l'expiration du mandat de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Iraq, des Pays-Bas, de la Sierra Leone et de la Suède.
3. Les membres doivent être élus selon la répartition suivante¹ :
 - a) Un membre à choisir parmi les États de la liste A;
 - b) Deux membres à choisir parmi les États de la liste B;
 - c) Deux membres à choisir parmi les États de la liste D;
 - d) Un membre à choisir parmi les États de la liste E.
4. L'annexe I de la présente note contient la liste des 18 membres du Conseil d'administration élus par le Conseil économique et social. L'annexe II, établie aux

¹ Les membres sont choisis dans les listes figurant dans les textes fondamentaux du Programme alimentaire mondial. Ces listes sont reproduites dans l'annexe III de la présente note.



fins de l'information du Conseil économique et social, contient la liste des membres du Conseil d'administration élus par le Conseil de la FAO. L'annexe III contient la liste des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres de la FAO pouvant être élus au Conseil d'administration.

Annexe I

Liste des 18 membres élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial par le Conseil économique et social

(Mandat de trois ans)

Composition en 2015

Quatre membres élus parmi les États de la liste A

Burundi (2016), Éthiopie (2016), Sierra Leone* (2015), Swaziland (2017)

Quatre membres élus parmi les États de la liste B

Inde* (2015), Iraq* (2015), Pakistan (2016), République de Corée (2017)

Deux membres élus parmi les États de la liste C

Cuba (2016), Panama (2017)

Six membres élus parmi les États de la liste D

Espagne (2016), Japon (2017), Norvège (2016), Pays-Bas* (2015), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2017), Suède*^a (2015)

Deux membres élus parmi les États de la liste E

Fédération de Russie* (2015), Hongrie (2017)

* Membre sortant.

^a A remplacé la Suisse à compter du 1^{er} janvier 2015.

Annexe II

Liste des 18 membres élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

(Mandat de trois ans)

Composition en 2015

Quatre membres élus parmi les États de la liste A

Afrique du Sud (2016), Guinée équatoriale (2016), Libye (2017), Ouganda* (2015)

Quatre membres élus parmi les États de la liste B (dont un occupant un siège attribué par roulement)^a

Afghanistan* (2015), Arabie saoudite (2016), Iran (République islamique d') (2017), Philippines* (2015)

Trois membres élus parmi les États de la liste C

Bésil* (2015), Colombie (2016), Mexique* (2015)

Six membres élus parmi les États de la liste D

Allemagne (2016), Australie (2017), Canada (2016), Danemark (2017), États-Unis d'Amérique* (2015), Italie* (2015)

Un membre élu parmi les États de la liste E

Pologne (2017)

* Membre sortant.

^a La République islamique d'Iran occupe actuellement le siège attribué par roulement (mandat 2015-2017). Ce siège doit être occupé successivement comme suit : par un pays de la liste A (mandat 2012-2014), de la liste B (mandat 2015-2017), de la liste C (mandat 2018-2020) et de la liste D (mandat 2021-2023).

Annexe III

Listes des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pouvant être élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial^a

1. Pays et territoires en développement

Liste A

Afrique du Sud	Guinée	République
Algérie	Guinée équatoriale	démocratique du Congo
Angola	Guinée-Bissau	République-Unie
Bénin	Kenya	de Tanzanie
Botswana	Lesotho	Rwanda
Burkina Faso	Libéria	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Libya	Sénégal
Cabo Verde	Madagascar	Seychelles
Cameroun	Malawi	Sierra Leone
Comores	Mali	Somalie
Congo	Maroc	Soudan
Côte d'Ivoire	Maurice	Swaziland
Djibouti	Mauritanie	Tchad
Égypte	Mozambique	Togo
Érythrée	Namibie	Tunisie
Éthiopie	Niger	Zambie
Gabon	Nigéria	Zimbabwe
Gambie	Ouganda	
Ghana	République centrafricaine	

Liste B

Groupe I

Afghanistan	Jordanie	Qatar
Arabie saoudite	Kazakhstan	République arabe
Bahreïn	Koweït	syrienne Tadjikistan
Émirats arabes unis	Kirghizistan	Turkménistan
Iran (République islamique d')	Liban	Yémen
Iraq	Oman	
	Ouzbékistan	

^a Voir appendice A du Statut du Programme alimentaire mondial. Au cas où la composition de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture viendrait à être modifiée, les secrétariats des deux organisations apporteraient à ces listes les changements nécessaires, après avoir dûment consulté les États Membres.

Groupe II

Bangladesh	Micronésie (États fédérés de)	République populaire démocratique de Corée
Bhoutan	Mongolie	Samoa
Brunéi Darussalam	Myanmar	Singapour
Cambodge	Nauru	Sri Lanka
Chine	Népal	Thaïlande
Fidji	Nioué	Timor-Leste
Guinée	Pakistan	Tonga
Îles Cook	Palaos	Tuvalu
Îles Marshall	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Vanuatu
Îles Salomon	Philippines	Viet Nam
Inde	République de Corée	
Indonésie	République démocratique populaire lao	
Kiribati		
Malaisie		
Maldives		

Liste C

Antigua-et-Barbuda	Équateur	Pérou
Argentine	El Salvador	République dominicaine
Bahamas	Grenade	Saint-Kitts-et-Nevis
Barbade	Guatemala	Sainte-Lucie
Belize	Guyana	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bolivie (État plurinational de)	Haïti	Suriname
Brésil	Honduras	Trinité-et-Tobago
Chili	Jamaïque	Uruguay
Colombie	Mexique	Venezuela (République bolivarienne du)
Costa Rica	Nicaragua	
Cuba	Panama	
Dominique	Paraguay	

2. Pays économiquement développés**Liste D**

Allemagne	Grèce	Pays-Bas
Andorre	Irlande	Portugal
Australie	Islande	Saint-Marin
Autriche	Israël	Suède
Belgique	Italie	Suisse
Canada	Japon	Turquie
Chypre	Liechtenstein	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Danemark	Luxembourg	
Espagne	Malte	
États-Unis d'Amérique	Monaco	
Finlande	Norvège	
France	Nouvelle-Zélande	

Liste E

Albanie	Ex-République yougoslave	République de Moldova
Arménie	de Macédoine	République tchèque
Azerbaïdjan	Fédération de Russie	Roumanie
Bélarus	Géorgie	Serbie
Bosnie-Herzégovine	Hongrie	Slovaquie
Bulgarie	Lettonie	Slovénie
Croatie	Lituanie	Ukraine
Estonie	Monténégro	
	Pologne	
